

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-:-

DECRET N° 167/PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 21 Mars 1966 :

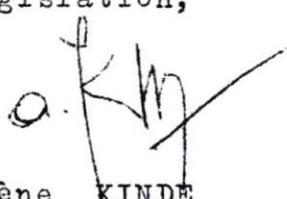
- Mr Arsène KINDE, Garde des Sceaux Ministre de la Justice et de la Législation a assuré l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant la durée de l'absence du Dr Emile-Derlin ZINSOU ; (régularisation)
- Mr Moïse MENSAH, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, a assuré l'intérim du Ministre des Finances et des Affaires Economiques pendant l'absence de Mr Nicéphore SOGLO (régularisation)

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 12 Avril 1966

par le Président de la République,

le Garde des Sceaux Ministre
de la Justice et de la
Législation,


Arsène KINDE


General Christophe SOGLO

le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,


Moïse MENSAH

Ampliations :

PR 4 - Ministères 10
MJL-MDRC-DAE-MFAE 8
SGG 4 - IAA 2 - JORD 1
Gde.Chanc. 1.